

Question 1 : Durant votre présidence, quelle contribution du CSE considérez-vous la plus importante pour le système éducatif?

On ne m'en voudra pas de laisser aux analystes la tâche d'établir le bulletin final des contributions du Conseil réalisées alors que j'en étais président. Je répondrai tout de même à la question posée en disant d'emblée que la contribution la plus importante du Conseil que j'ai présidé est de s'être systématiquement appliqué à faire cela même que sa loi constitutive prévoyait et définissait : être « un lieu privilégié de réflexion en vue d'une vision globale de l'éducation », comme le disait alors le préambule de sa loi constitutive.

Dans ce superbe lieu qu'étaient les tables du Conseil, de ses commissions et de sa permanence, nous visions trois choses, dont le degré d'atteinte devrait pouvoir se vérifier et se mesurer par l'examen de la cinquantaine d'avis, de rapports et d'études du Conseil de l'époque, de même que de la cinquantaine d'interventions publiques du président.

1. Observer et penser **le système d'éducation comme système**. C'est-à-dire, dans chaque ordre d'enseignement aussi bien qu'entre les ordres d'enseignement, observer le système d'éducation comme un ensemble de composantes (personnes, institutions, objectifs, décisions, résultats) articulées entre elles et ayant, pour le meilleur et pour le pire, des effets heureux ou malheureux à promouvoir ou à éviter. Penser systémiquement et, à cette fin et même dans le cas des avis sectoriels légalement sollicités, identifier et explorer des questions et des enjeux qui permettent d'en repérer la chaîne des causes et des effets – les « effets de système », comme nous les dénommions alors.

2. Tenir **un discours citoyen** sur l'éducation. Nous ne nous définissions pas comme des éditorialistes, ni comme l'Opposition officielle, ni comme des représentants en quête de compromis entre eux – « représentatifs, mais non représentants », disions-nous –, ni comme les tenants d'une philosophie éducative spécifique, ni même comme des experts désireux de fournir des données probantes ou de promouvoir de bonnes pratiques. Mais plutôt, et sans doute en naviguant entre toutes ces postures, comme des citoyennes et des citoyens engagés dans une conversation que nous voulions au-delà des factions et visant les « vraies affaires ». Non pas pour ne rien dire, bien sûr, mais pour contribuer à rassembler et à rallier en vue d'un meilleur système d'éducation. Comme d'autres ici, je garde un grand souvenir de toutes ces personnes venues d'horizons diversifiés et manifestement désireuses de penser et de parler avec justesse et utilité.

3. Tenir **un discours qui s'adresse à des décideurs**, c'est-à-dire à des personnes engagées dans le monde de l'action, un monde qui a ses règles, ses exigences, ses limites et ses risques propres. Nous le savons, la fonction conseil déborde la seule expertise, à l'image de l'éducation elle-même, qui consiste moins à énoncer des vérités qu'à inviter à regarder en direction de ce que l'on pense être vrai et opportun. Praxéologie et logique discursive

ne s'opposent pas forcément, mais elles diffèrent dans leurs visées et leurs règles de fonctionnement. Je me réjouis de ce que le Conseil de cette période ait pu échanger « en présentiel » avec le ministre et que son président ait eu plusieurs fois l'occasion de présenter les avis du Conseil aux dirigeants du ministère. C'était ainsi que le Conseil estimait remplir son mandat de « collaborer » et de « conseiller », comme l'exprimait alors le préambule de sa loi constitutive.

En ce 60^e anniversaire, je salue et remercie tous les membres du Conseil, de ses commissions et de son équipe permanente avec lesquels j'ai eu le privilège de travailler. Merci d'avoir appuyé et pratiqué cette **approche systémique, citoyenne et praxéologique**.

Question 2 : De quelle façon le futur Conseil de l'enseignement supérieur pourra-t-il contribuer à l'écosystème éponyme?

Il faut d'emblée prendre acte de ce que, avec la loi 23, l'environnement et le mandat du Conseil ont changé : il y a donc beaucoup d'inconnu à l'horizon. Le Conseil aura à se situer et à se définir dans un système où l'appellation même d'« enseignement supérieur » n'est pas vraiment univoque : collégial et universitaire appartiennent tous deux au post-secondaire et au post-obligatoire, mais ils renvoient à des réalités académiques, normatives et institutionnelles radicalement différentes, notamment en ce qui a trait à la gestion des personnels, à la définition des programmes et à la signature des diplômes. L'un et l'autre se situent aussi diversement dans l'échelle de réceptivité des avis extérieurs, surtout si ceux-ci parviennent d'instances gouvernementales et fonctionnalisées.

Ce contexte m'incite à penser que le premier défi du nouveau Conseil sera de bien choisir ses objets d'intervention. Si j'avais quelque conseil amical à formuler, ce serait essentiellement celui de ne pas tenter de s'instituer comme un des rouages de la machine complexe de l'enseignement supérieur comme y étaient engagés les défunts Conseil des collèges et Conseil des universités. Il faut plutôt viser à tenir, à destination des autorités gouvernementales et, indirectement, des établissements eux-mêmes, un discours citoyen fait d'interpellations, d'appuis et d'attentes qui enrichissent le « pensable disponible » sans prétendre dire quoi faire et quoi penser. À tenir aussi un discours qui, sans contrevenir à son mandat nouvellement ciblé, garde une vive préoccupation systémique, notamment en tout ce qui touche les jonctions entre les ordres d'enseignement, la formation des maîtres, la concertation des ressources et des contributions sur le territoire et, pourquoi pas, la philosophie même de l'éducation. Bref, vous l'aurez deviné sans surprise : une **approche systémique, citoyenne et praxéologique**.

Tous mes vœux de succès et de longue vie au Conseil. Et, s'il peut encore être utile, tout mon appui. Bonne route!